

Séance janvier 1936

Délibération N° 1074 Réfection du chemin de la Vieille Montagne

Le Conseil décide de faire procéder à la réfection du chemin de la vieille Montagne. Suivent 11 signatures.

Convocation d'urgence le 7 janvier pour le 11 janvier 1936. Objet: réfection du chemin de la Vieille Montagne. Pinon, le 7-1-36. Le Maire. Signature

L'an mil neuf cent trente-six, le onze janvier à dix-huit heures le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Fernand Leroy, Maire. Présents: MM. Leroy, Demézières, Nusz, Guyot, Wanaverbecque, Lebon, Fritsch, Guéret, Schacher, Caillié, Terlet, Nique.. Elu secrétaire: Monsieur Guéret.

Délibération N° 1075 Urgence

Le Maire expose à l'assemblée qu'il réunit le conseil d'urgence au sujet du chemin de la Vieille Montagne. Cette urgence est reconnue par le Conseil

Délibération N° 1076 Chemin de la Vieille Montagne

le Maire expose à l'assemblée que Monsieur Delahaye lui a proposé de refaire le chemin de la Vieille Montagne pour la somme forfaitaire de 1200 francs. La commission des chemins s'est rendue sur les lieux et estime que ce prix ne paraît nullement exagéré. En conséquence, le Maire propose de confier ce travail à M. Delahaye et de le payer sur les articles 41 et 42 du budget additionnel. Cette proposition est adoptée par onze voix et une abstention (M. Terlet).

Délibération N° 1077 Gazon du monument

Monsieur Lebon attire l'attention du conseil sur l'état du gazon qui entoure le monument aux morts. Ce gazon est envahi par la mousse. Monsieur le Maire propose au Conseil de confier la réfection du gazon à Monsieur Fritsch. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 1078 Demande d'allocation militaire

Le Conseil réuni en comité secret renvoie à la séance suivante plusieurs demandes d'allocations militaires par des réservistes pour complément d'information. Suivent 12 signatures Convocation pour session de février, le 5 février pour la séance du 8 février 1936. Le Maire. Signature

Séance 8 février 1936

Le huit février 1936 à dix-sept heures trente, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Leroy, Maire. Présents: MM. Leroy, Demézières, Schacher, Terlet, Fritsch, Guéret, Nusz, Caillié, Lebon, Nique, Wanaverbecque, Guyot. Absents.. Elu secrétaire: Monsieur Guéret.

Délibération N° 1079 Bureau de bienfaisance

Le Conseil ratifie la décision de la commission du Bureau de bienfaisance en ce qui concerne la demande d'inscription à la liste d'assistance médicale gratuite de Mme Bermoser. Il approuve le Bureau de bienfaisance dans son avis favorable à la demande Caria Kohler pour l'assistance aux femmes en couches. La demande Caria ??? reçoit un avis défavorable. Madame Tinot est réinscrite à la liste d'assistance médicale gratuite et sa demande d'assistance aux femmes en couches reçoit un avis favorable.

Délibération N° 1080 Demande d'allocations militaires

La demande Brasseur est reçue avec avis défavorable par dix voix contre deux (MM. Nique et Schacher), La demande Tourneux est reçue avec avis favorable pour une allocation. Monsieur Schacher vote pour une allocation

et une majoration.

Délibération N° 1081 Demande d'autorisation spéciale

La commune s'est engagée chaque année à subventionner la ligne d'autobus Chauny-Laon et à lui accorder chaque année 14 F 70. Le crédit a été omis sur le budget? Il y aurait lieu de prélever cette somme sur les fonds libres.

Délibération N° 1082 demande d'autorisation spéciale

Approuvé 13-2-36. 3ème Div. 1er B

Au budget primitif 1936, il n'y a pas de crédit prévu pour les assurances sociales du garde champêtre. Il y aurait lieu de prendre sur les fonds libres une somme de 195 F pour parer à ce défaut de crédit.

Délibération N° 1083 demande d'autorisation spéciale

Approuvé 15-2-36. 3ème Div. 1er Bureau

L'article correspondances téléphoniques a été omis sur le budget primitif 1936. Ces dépenses s'élèveront à environ 500 F qu'il y aurait lieu de prélever sur les fonds libres.

Délibération N° 1084 Demande d'autorisation spéciale

Approuvé 13-2-36. 3ème Div. 1er Bureau

Il est communiqué au Conseil une note préfectorale annonçant à la commune la demande d'un acompte de 136 F pour frais de dénombrement de la population. Aucun crédit n'étant prévu à cet effet, il est proposé de prélever sur les fonds libres de la commune la somme de 300 F

Délibération N° 1085 Conseil de Prud'hommes

Le Conseil désigne trois électeurs appelés à assister le Maire pour l'établissement de la liste des électeurs au Conseil de Prud'hommes à savoir

- 1 M. Fritsch Victor patron 1ère catégorie
- 2 M. Labeau Alfred ouvrier 1ère catégorie
- 3 M. Thomas Charles patron 1ère catégorie commerce.

Délibération N° 1086 Chambres de commerce

Le Conseil désigne MM. Terlet et Fritsch comme délégués à la révision de la liste électorale aux chambres de commerce.

Délibération N° 1087 Chambre d'agriculture

Le Conseil désigne M. Arthur Guéret comme délégué à la révision de la liste électorale à la chambre d'agriculture

Délibération N° 1088 Subventions

Le Conseil décide d'accorder une subvention de 50 F à la Société des Sauveteurs de l'Aisne qui a installé une école de natation à Pinon. Il décide d'accorder une subvention de 50 F à l'Œuvre des Pupilles de l'Ecole Publique. Ces subventions seront inscrites au budget additionnel 1936.

Délibération N° 1089 Demande d'autorisation spéciale

Approuvé 20 mars 1936. 3ème Div. 1er Bureau

Le Maire expose qu'il n'y a pas de crédit prévu au budget primitif 1936 pour payer les agents recenseurs. Le Conseil décide de demander à M. le Préfet l'autorisation de prélever sur les fonds libres la somme de 525 F pour cette dépense.

Séance 20 mars 1936

Délibération N° 1090 Demande d'autorisation spéciale

Approuvé 20 mars 1936. 3ème Div. 1er Bureau

Le Maire expose qu'il a engagé pour des travaux communaux un certain nombre de chômeurs. Le budget additionnel de 1936 qui portait un crédit de 1500 F pour l'emploi des chômeurs va être clos. Le Conseil décide de demander à M. le Préfet l'autorisation de prélever sur les fonds libres la somme de 1500 F pour cette dépense. Suivent 12 signatures.

Séance 20 avril 1936

Séance du 20 avril 1936. Le 20 avril 1936, dix-neuf heures, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Leroy, Maire. Présents: MM. Leroy, Demézières, Lebon, Nusz, Caillié, Terlet, Guyot, Wanaverbecque, Nique, Schacher, Guéret. Absent. M. Fritsch Elu secrétaire: Monsieur Guéret

Délibération N° 1091 Legs de Madame Ghillet veuve Brunois

Le Maire donne lecture du testament de madame Ghillet veuve Brunois. La défunte accorde à la commune la somme de 5000 F, à charge d'entretenir la tombe dans le cimetière de Pinon. L'acceptation n'est possible qu'après la procédure réglementaire d'interpellation. Cependant, le Conseil, à l'unanimité, accepte le dit legs à être conservatoire en exécution de l'article 113 de la loi du 1er février 1896

Délibération N° 1092 Bureau pour les élections

Le Conseil constitue le bureau pour les élections législatives du 26 avril 1936.

Délibération N° 1093 Traitement du secrétaire de Mairie

Approuvé le 5 mai 1936 3ème Div. 1er Bureau

Le Maire expose à l'assemblée que la population de Pinon est passée de 585 habitants en 1931 à 700 en 1936. Le traitement du secrétaire est donc nettement insuffisant puisqu'il n'atteint que 3000 F. Le barème publié pour ces traitements dans le bulletin des actes administratifs donne pour 700 habitants un traitement annuel de 4300 F. Le Maire, eu égard à l'augmentation de population, au grand nombre d'étrangers résidant dans la commune (138 au 23.12.35) propose à l'assemblée d'accorder au secrétaire une augmentation de son traitement de 600 F, portant ainsi le dit traitement de 3000 à 3600 F par an. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Le Maire propose ensuite que cette augmentation porte effet du 2ème trimestre 1936. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. En conséquence, le Conseil demande à Monsieur le Préfet l'autorisation de prélever sur les fonds libres de la commune une somme de 450 F (quatre cent cinquante francs) pour payer l'augmentation du traitement du secrétaire pour les trois trimestres restants de l'année 1936.

Délibération N° 1091 Legs de Madame Ghillet veuve Brunois

Département de l'Aisne, arrondissement de Laon, Canton d'Anizy le Château, commune de Pinon. Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Session du 20 avril 1936. L'an mil neuf cent trente-six, le 20 avril à sept heures du soir, le Conseil municipal de cette commune s'est réuni

en la salle de la mairie sous la présidence de M. Leroy, Maire Présents: MM. Leroy, Demézières, Lebon, Nusz, Caillié, Terlet, Guyot, Wanaverbecque, Nique, Schacher, Guéret. Absent: M. Fritsch le Maire donne lecture du testament de Madame Ghillet veuve Brunois. La défunte accorde à la commune une somme de 5000 francs à charge d'entretenir sa tombe dans le cimetière de Pinon. L'acceptation n'est possible qu'après la procédure réglementaire d'interpellation. Cependant le Conseil accepte à l'unanimité le dit legs à titre conservatoire en exécution de l'article 113 de la loi du 5 avril 1884. Certifié conforme au registre des délibérations de la commune de Pinon. Pinon, le 22 avril 1936. Le Maire. Cachet et signature Préfecture de l'Aisne, 3ème Division, 1er Bureau vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal de la commune de Pinon en date du 28 novembre 1936 rendue exécutoire ce jour. Laon, le trois décembre 1936. Pour le Préfet, le Chef de division délégué. Cachet et signature.

Délibération N° 1094 Bureau de bienfaisance

Le Conseil donne avis favorable aux demandes d'assistance aux vieillards formulée par M. et Mme Guyart Arthur, demande transmises avec avis favorable par le Bureau de bienfaisance. Suivent 12 signatures.

Séance 30 juin 1936

Le trente juin mil neuf cent trente-sept, dix-sept heures, Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Leroy, Maire. Présents: MM. Leroy, Demézières, Caillié, Nusz, Fritsch, Nique, Guyot, Wanaverbecque, Lebon, Guéret, Terlet, Schacher. Absent. Néant Elu secrétaire: Monsieur Guéret.

Délibération N° 1095 Compte du receveur

le Maire dépose sur le bureau le compte du receveur municipal. Le Conseil municipal, vu le compte rendu par M. Plancq, receveur municipal, de ses recettes et dépenses depuis le 1er janvier 1935 jusqu'au 31 décembre suivant lequel comprend:

1 le rappel des comptes de l'exercice 1934,

2 les recettes et les dépenses faites pendant les douze premiers mois de l'exercice 1935,

3 les recettes et les dépenses concernant les services hors budget. Vu le détail des opérations finales de l'exercice 1935 établi au regard du compte susmentionné et présentant les recettes et les dépenses pour ledit exercice pendant les trois premiers mois de la gestion 1936.

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui tant du compte de la gestion 1935 que des opérations complémentaires effectuées en 1936,

vu les budgets primitif et additionnel des recettes et dépenses présumées de l'exercice 1935 arrêtés par Monsieur le Préfet du département et les autorisations spéciales de recettes et de dépenses délivrées pendant ledit exercice. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif dans lequel Monsieur le Maire a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées, la manière dont elles ont été effectuées et l'utilité que la commune en a retiré, délibère: statuant sur la situation du comptable au 31 décembre 1935, sauf le règlement et l'apurement par le Trésorier Payeur Général conformément à l'article 157 de la loi du 5 avril 1884 modifié par l'article 8 du décret-loi du 25 juin 1934,

pour -services budgétaires	61 342 F 94
-hors budget	11 101 F 72
	72 444 F 66

Dépenses pour services budgétaires	66 133 F 73
- services hors budget	27 763 F 93
	97 897 F 66

fixe l'excédent de la dépense à 21 453 F

et attendu que par l'arrêté du compte précédent le comptable a été reconnu débiteur de

- services budgétaires	21 109 F 97
- services hors budget	25 235 F 27
—	46 345 F 24

déclare le comptable débiteur sur son compte de la gestion 1935

de la somme de 24 892 F 24

statuant sur les opérations de l'exercice 1935 sauf le règlement et l'apurement par le Trésorier Payeur Général, le Conseil municipal admet les opérations effectuées tant pendant la gestion 1935 que pendant les trois premiers mois de la gestion 1936, savoir:

en recettes pour	79 666 F 20
en dépenses pour	78 595 F 74
d'où résulte un excédent de dépenses de	1 070 F 46

Le résultat définitif de l'exercice 1934 ayant présenté

un excédent de recettes de 21 109 F 97

le résultat définitif de l'exercice 1935 égal au compte administratif du même exercice est

en excédent de recettes de 22 180 F 45

Le Conseil municipal demande qu'il plaise au Trésorier Payeur Général faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés exiger du comptable les excédents ci-dessus

Délibération N° 1096 Compte administratif

Le Maire dépose sur le bureau le compte administratif de l'année 1935 et donne sur ce document toutes les explications qui lui sont demandées. Puis il invite le Conseil à choisir celui de ses membres qui exercera la présidence pendant la partie de la séance consacrée à cet examen. M ? est désigné. Le compte administratif fourni par le maire est approuvé.

Délibération N° 1097 Chemins vicinaux

Le Maire expose à l'assemblée les projets de budgets que lui ont fait parvenir MM. les ingénieurs du service vicinal pour l'année 1936.

Budget additionnel 1936

Recettes 7280 F 14

Dépenses 7280 F 14

Budget primitif 1937

Recettes 15829

Dépenses 15829

Le Conseil approuve les dits budgets tels qu'ils sont établis.

Délibération N° 1098 Taxe vicinale

Le Conseil délibérant spécialement au sujet des prestations, décide:

1 Le remplacement de trois journées de prestation individuelle par une taxe vicinale équivalente.

2 Que le ????? animaux et voitures ne seront pas remplacés par une taxe vicinale.

3 Le Conseil décide en outre que les ??? et la taxe vicinale acquittables en nature de l'année 1937 seront converties en tâches.

Délibération N° 1099 Budget additionnel 1936

Le Conseil vote le budget additionnel 1936.

Les recettes 22 688,98

les dépenses 22 642,54

Délibération N° 1100 Budget primitif 1937

Le Conseil vote le budget primitif 1937

En recettes 52 362,17

En dépenses 52 350,30

Vu le budget primitif 1937 Vu la loi du 5 avril 1884 a déclaré voter formellement par addition au principal des quatre contributions directes de l'année 1937 les sommes ci après

1 Traitement du garde champêtre

2 Centimes pour assistance aux vieillards, assistance médicale gratuite, assistance aux familles nombreuses, aux femmes en couches et pour protection de la santé publique.

3 Centimes pour insuffisance de revenus 19 572,18

Délibération N° 1101 Budget du Bureau de bienfaisance

Monsieur le président de la commission administrative du Bureau de bienfaisance soumet à l'examen du Conseil municipal les projets de budgets établis par la dite commission Budget additionnel 1936

Recettes 1476,48

Dépenses 1400

Budget primitif 1937

En recettes 575

En dépenses 570

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve les dits budgets

Délibération N° 1102 Mandatement d'urgence

Après le vote du budget additionnel de 1936, le Conseil décide que les crédits suivants qui y figurent et dont le mandatement s'impose d'urgence avant le retour du dit budget approuvé par M. le Préfet seront employés sans retard conformément à la présente délibération, savoir:

Article 37: logement de l'institutrice adjointe	800 F
Article 33: participation au loyer de la Poste, 2ème semestre 1936	350

Délibération N° 1103 Dépassement de crédits Approuvé. Laon le 4 juillet 1936

Le Conseil, vu le compte administratif rendu par le Maire pour les opérations de l'exercice 1935, considérant que certaines dépenses ont dépassé les crédits alloués et qu'il y a lieu pour régulariser la comptabilité de l'ordonnateur et celle du receveur de voter les suppléments de crédits nécessaires pour couvrir ces excédents de dépenses, approuve les excédents de dépenses ci dessous et vote les crédits complémentaires.

Article 32. Entretien des bâtiments communaux,	3 F
Article 39. Contingent des enfants assistés	85 F 50
Article 42. Assistances diverses	522 F 52
Article 44. Contingent protection santé publique	220 F 70
Article 95. Assurances des employés communaux	1 F

Délibération N° 1104 taxe à l'abattage Non approuvée

Après délibération, la taxe à l'abattage est modifiée comme suit:

Article 5 Pour couvrir, 18juillet 1913 :

Boeufs et taureaux	7 F
Chevreaux	0,15
Vaches	5 F
Porcs (mâles et femelles)	3 F
Veaux	1,75
Cochons de lait	0,20 F
Moutons, béliers	0,60
Cheveaux et juments	6 F
Agneaux, brebis	0,50
Mulets, mules et bardots	5 F
Boucs et chèvres	0,35
Anes et anesses	2 F

Article 6. Les honoraires du vétérinaire et du préposé municipal sont fixés ainsi qu'il suit: Vétérinaire inspecteur, cent cinquante francs par an. Préposé municipal, cinquante francs Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

Délibération N° 1105 Taxe sur les chiens Approuvée. 3ème Div.1er B 4 juillet 1936

Sur la proposition du Maire et à l'unanimité la taxe sur les chiens est ainsi fixée:

chiens de 1ère catégorie: quinze francs au lieu de huit,
chiens de 2ème catégorie, cinq francs au lieu de deux

Délibération N° 1106 Bureau de bienfaisance

Le Conseil approuve les décisions prises par le Bureau de bienfaisance dans sa séance du 30 juin.

Délibération N° 1107 Allocation militaire

Le Conseil émet un avis favorable pour une allocation sous majoration pendant la durée légale du service militaire du soutien, à une demande d'allocation militaire.

Délibération N° 1108 Taxe sur les chasses gardées

3e Div, 1er B Vu et approuvé. Le 27-7-36

Le maire expose au conseil qu'il y a lieu de créer des ressources nouvelles pour éviter d'augmenter les centimes additionnels pour insuffisance de revenus. Il est donc naturel de recourir aux taxes prévues par la loi du 13 août 1926. Le Conseil, considérant que toutes les compressions possibles de dépenses ont été faites, délibère. Il est établi pour l'exercice 1937 et pour les suivants, conformément à l'article 1er de la loi du 13 août 1926, une taxe sur les chasses gardées. La taxe sera assise et recouvrée dans les conditions déterminées par l'article 49 de la loi du 30.12.28.

Délibération N° 1109 Traction animale sur le canal de l'Oise à l'Aisne

Le Conseil, ouï l'exposé du maire sur la question de la traction animale sur les canaux. Considérant que l'obligation de la traction électrique est une atteinte à la liberté commerciale, comme à la liberté individuelle, qu'elle aurait pour effet la ruine de nombreux petits artisans tels que maréchaux-ferrants, bourreliers, éleveurs de chevaux et pour le seul profit d'une compagnie industrielle privée sans profit pour la collectivité. Délibère: Il est souhaitable que le décret qui envisage la monopolisation d'électrifier ? sur les canaux de la Marne, soit abrogé.

Délibération N° 1110 Service télégraphique privé dans la gare de Pinon

le Maire donne lecture d'une lettre du directeur départemental des Postes lui signalant que la Compagnie du Nord envisage la suppression du service de la télégraphie privée sur la gare de Pinon. Vu que ce service n'a jamais expédié de télégrammes privés, le Conseil, à l'unanimité, ne présente aucune objection à cette suppression.

Délibération N° 1111 Commission des fêtes

M. Arthur Guéret déclare que ses occupations ne lui permettent pas de continuer à faire partie de la commission des fêtes. Le Maire accepte la démission de M. Guéret. A l'unanimité, M. Lebon est nommé membre de la commission des fêtes en remplacement de M. Guéret.

Délibération N° 1112 Classificateurs en 1937

Le Conseil nomme classificateurs pour l'année 1937

Classificateurs titulaires

- 1 M. Rouleau ? Jules (Intendant de Mme la princesse de Poix) à Pinon
- 2 M. Vairon Léon propriétaire à Pinon
- 3 M. Leroy Boudeaux exploitant à Pinon
- 4 M. Mennesson Viéville propriétaire à Faucoucourt
- 5 M. Leroy Gustave exploitant à Pinon
- 6 M. Aubert exploitant à Laffaux

Classificateurs suppléants

- 1 M. Demézières Léon propriétaire à Pinon
- 2 M. Guéret Alphonse propriétaire à Pinon "
- 3 M. Samuel Gabriel propriétaire à Anizy
- 4 M. Guéret Arthur exploitant à Pinon
- 5 M. Terlet Georges exploitant à Pinon
- 6 M. Malézieux Pierre exploitant à Wissignicourt

Suivent 12 signatures

Séance 8 août 1936

Convocation du Conseil le 29 juillet 1936 pour le 8 août 1936 Le Maire. Signature Séance du 8 août 1936

Le huit août 1936, dix-neuf heures, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Fernand Leroy,

Maire Présents: Leroy, Demézières, Guyot, Wanaverbecque, Nique, Schacher, Caillié, Nusz, Terlet, Guéret, Lebon
Absent: M. Frotsch , excusé Elu secrétaire M. Guéret

Délibération N° 1113 Nomination des délégués à la révision des listes électorales à la chambre de commerce Le Conseil nomme pour cette révision M.M. Terlet et Fritsch

Délibération N° 1114 Taxe à l'abattage

Lu et approuvé. laon le 10 ? 36. Le Préfet . Signé illisible

Après délibération la taxe municipale à l'abattage est modifiée comme suit

Article 5 Pour couvrir, 18juillet 1913

Boeufs et taureaux	7 F
Chevreaux	0,15
Vaches	5 F
Porcs (mâles et femelles)	3 F
Veaux	1,75
Cochons de lait	0,20 F
Moutons, béliers	0,60
Cheveaux et juments	6 F
Agneaux, brebis	0,50
Mulets, mules et bardots	5 F
Boucs et chèvres	0,35
Anes et anesses	2 F

Article 6. Les honoraires du vétérinaire et du préposé municipal sont fixés ainsi qu'il suit: Vétérinaire inspecteur, deux cents francs par an. Préposé municipal, cinquante francs Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

Délibération N° 1115 demande d'autorisation spéciale

Vu et approuvé Il est ouvert au budget additionnel 1936 un crédit additionnel de 1385 F 22 Laon, le 12-8-36. Signé illisible

le Maire expose que les dépenses prévues en fait d'assistance aux vieillards et incurables, femmes en couches, etc, sont actuellement de 1885 F 32. Or le crédit prévu est de 500 F. le Conseil décide de prélever sur les fonds libres la somme de 1385 F 32 pour permettre le mandatement du dépassement de crédit.

Délibération N° 1116 Demande d'autorisation de sondage dans les propriétés communales

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il a reçu des propositions de sondage dans les propriétés communales lieu dit "les Grands Arrivoirs". Comme il est possible qu'il s'agisse d'un revenu pour la commune, Monsieur le Maire propose la nomination d'une commission prise dans le sein du Conseil, et qui sera chargée d'étudier spécialement cette question. Le Conseil adopte ce point de vue et nomme pour cette commission M. Fernand Leroy, Maire, M. Demézières, M. Lebon, M. Terlet, M. Nusz.

Délibération N° 1117 Demande d'avis du Conseil sur une demande de placement en sanatorium

Le Maire expose au Conseil qu'il a reçu de la Préfecture un avis l'informant de la nécessité de placer en sanatorium la nommée Touzain Marie qui aurait résidé à Pinon d'août 1934 à novembre 1936. Le Conseil, considérant que cette personne n'est jamais venue en mairie faire une déclaration de changement de domicile n'a pas été domiciliée en cette commune. D'autre part cette personne était au service de l'œuvre des Enfants heureux, dirigée par Mme la princesse de Poix et qu'à ce titre elle a occupé de nombreuses résidences et que, d'après des renseignements obtenus d'autre part, cette personne ne serait pas sans ressources. Délibère Il est donné un avis défavorable à la demande de placement en sanatorium de la nommée Touzain Marie

Délibération N° 1118 Demande d'hospitalisation Le Maire expose qu'il est saisi d'une demande d'hospitalisation formulée par M. Guérin qui a produit un certificat médical constatant son état. Le Conseil,

Considérant que M. Guérin est commerçant, propriétaire d'une maison, émet un avis défavorable à cette demande.
Suivent 10 signatures

Séance du 16 septembre 1936

Le seize septembre mil neuf cent trente-six, dix neuf heures, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Demézières, adjoint au Maire. Présents: M.M. Demézières, Guyot, Wanaverbecque, Guéret, Schacher, Nique, Caillié, Nusz, Terlet, Fritsch. Absents: MM. Leroy, Maire, Lebon, excusés

Délibération N° 1119 Exploitation de terre glaise dans les propriétés communales lieu dit le Grand Arrivoir Le président fait donner lecture d'un projet de contrat entre la commune de Pinon et M. Pellerin (ateliers de construction ??? pour l'entreprise de sondages en vue d'une exploitation de glaise dans les propriétés communales (lieu dit le Grand Arrivoir) Le Conseil demande que la période de sondage soit ramenée de cinq ans à un.

Délibération N° 1120 Logement de l'institutrice

Le président expose au Conseil que la commune doit un logement à l'institutrice de la classe enfantine. Le Conseil adopte à l'unanimité le logement de M. Desmarets pour une somme annuelle de neuf cents francs par an. M. Terlet accepte le crédit de 900 francs pour le logement de l'institutrice mais vote contre le principe de l'obligation formelle de lui faire habiter un logement plutôt qu'un autre, si celui qui lui sera assigné, ne lui convient pas. M. Terlet n'admet pas surtout que le propriétaire continue d'être payé des loyers même si l'institutrice trouvait un autre logement à sa convenance ou répondant mieux à ses besoins. Suivent 9 signatures

Séance du 21 octobre 1936

Le vingt et un octobre mil neuf cent trente-six, dix-neuf heures, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fernand Leroy, Maire. Présents: Leroy, caillié, Nusz, Nique, Guyot, Wanaverbecque, Demézières, Lebon, Guéret, Terlet, Schacher. Absent: M. Fritsch Elu secrétaire M. Guéret

Délibération N° 1120 Section de Prud'hommes agricoles

le Maire donne lecture d'une circulaire préfectorale du 16 septembre demandant aux conseils municipaux d'examiner à nouveau la création d'une section agricole au sein du conseil de Prud'hommes de Laon. Après en avoir délibéré, le conseil émet à l'unanimité un avis favorable à la création projetée.

Délibération N° 1121 Taxe sur les distributeurs d'essence

Approuvé le 29-10-36

Le Maire donne lecture au conseil d'une demande d'autorisation d'installer devant son magasin un appareil mobile sur chariot de distribution d'essence émanant de M. Lecomte fils, maréchal à Pinon. le Maire a donné un avis favorable à cette demande et il convient de fixer une redevance annuelle que devra payer le pétitionnaire pour occupation précaire du sol de la voie publique. Le Conseil, après en avoir délibéré, fixe cette redevance à la somme de vingt-cinq francs

Délibération N° 1122 Demande d'allocation militaire

le maire donne lecture d'une demande d'allocation militaire émanant de M. Gandoin Paul qui a effectué une période d'instruction de 21 jours. Considérant que l'intéressé gagne par an entre 17 et 18000 francs et que l'allocation militaire ne doit être accordée qu'aux soutiens véritablement indispensables, considérant que le gain annuel du requérant est suffisant pour qu'il puisse effectuer une période sans solliciter d'indemnité, émet par neuf voix contre deux (MM. Schacher et Nique) un avis défavorable à la demande. Suivent 11 signatures.

Séance du 28 novembre 1936.

Le vingt-huit novembre mil neuf cent trente-huit, dix-huit heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Leroy, maire. Présents: Leroy G, Caillié, Nusz, Fritsch, Nique, Guyot, Wanaverbecque, Demézières, Lebon, Guéret, Terlet, Schacher. Absent: néant. Elu secrétaire: M. A. Guéret

Délibération N° 1123 Bureau de bienfaisance

Le conseil approuve les modifications apportées par la commission administrative du Bureau de bienfaisance à la liste des indigents admis à l'assistance médicale gratuite.

Délibération N° 1124 Legs Brunois

le conseil, sachant que la procédure réglementaire prescrite au sujet des legs aux communes est terminée (lettre préfectorale en date du 4 novembre 1936) déclare accepter définitivement le legs de 5000 F à elle fait par Madame veuve Brunois Ghillet au terme de son testament olographe du 1er décembre 1935.

Délibération N° 1125 Crédit additionnel de 600 F sur budget 1936

Approuvé, 3ème Div, 1er Bureau. Le 2-12-36

le maire expose au conseil que par application des décrets lois du 17 juillet 1935 les crédits prévus pour le salaire des employés communaux ont été réduits. La suppression des prélèvements amène donc une insuffisance de crédits. Pour mandater les traitements des employés communaux il y a lieu d'ajouter au budget additionnel 1936 une somme de 600 F. le conseil adopte cette demande à l'unanimité.

Délibération N° 1126 Commission de la liste électorale, nomination des délégués

le conseil nomme MM. Nusz, Guyot et Terlet membres de la commission de révision de la liste électorale.

Délibération N°127 Exploitation de terre sur les propriétés communales

Le maire donne lecture au conseil d'une lettre du pétitionnaire proposant 100 francs au lieu de 50 comme indemnité annuelle et ne parlant pas d'un raccourcissement de la durée des sondages. Le conseil donne mandat au maire d'écrire à M. Pélerin, Ateliers d'Orcamps à Soissons pour demander que la période de sondage soit ramenée de cinq à un an.

Délibération N° 1128 Traitement du garde champêtre.

Le maire donne lecture au conseil d'une lettre du garde champêtre demandant une augmentation de son traitement. Le maire propose d'accorder au garde champêtre une augmentation mensuelle de 50 F. Compte tenu de la participation patronale aux assurances sociales c'est un crédit de 611 F qu'il faut inscrire au budget additionnel 1937. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 1129 Eclairage du garde champêtre

M. Fritsch demande que le garde champêtre ait une lampe électrique dont la consommation serait portée au compte de la commune ainsi que cela avait lieu avant guerre. Le maire déclare à ce sujet voter blanc. Un vote à mains levées ne donnant pas de résultat il est procédé à un vote à bulletins secrets. Votants 12. Bulletins 12 Bulletins blancs 2 Pour l'éclairage du garde champêtre 5 Contre 5 Cette question est reportée à une séance ultérieure.

Délibération N° 1130 Société de gymnastique "l'Avenir"

M. Lebon demande que l'éclairage de la salle de gymnastique soit assuré aux frais de la commune. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Délibération N° 1131 Traversée de la route par un branchement d'eau potable

Vu, 3ème Div, 1er B. Laon le 4-12-36

Le conseil est saisi d'une demande fixation de redevance à imposer à M. Rouleau en vue d'établir un branchement d'eau potable dans le sol du chemin de grande communication 26, traversée de Pinon. le conseil décide à l'unanimité de ne point faire payer de redevance à M. Rouleau ni à aucun autre concessionnaire si le cas se présentait à nouveau.

Délibération N° 1132 Distributeurs d'essence

Approuvé 3ème DIV, 1er B Laon le 1 janvier 1937 Pour le Préfet, le secrétaire général délégué. Signé illisible

Sur la proposition du maire le conseil fixe à 50 francs par an la redevance que devra payer M. Halbeisen pour exploitation d'un distributeur d'essence fixe sur le trottoir en face de son magasin sis sur la place communale.

Délibération N° 1124 Legs Brunois

Département de l'Aisne, arrondissement de Laon, canton d'Anizy-Le-Château, commune de Pinon Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 28 novembre 1936 L'an mil neuf cent trente-six, le vingt-huit novembre à 18 heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en la salle de la Mairie sous la présidence de M. F. Leroy, maire

Présents: MM. Leroy, Caillié, Nusz, Fritsch, Nique, Guyot, wanaverbecque, Demézières, Lebon, Guéret, Terlet, Schacher.

Le conseil sachant que la procédure règlementaire prescrite au sujet des legs aux communes est terminée, (lettre préfectorale du 4 novembre 1936) déclare accepter définitivement le legs de 5000 F fait par madame veuve Brunois Ghillet aux termes de son testament olographe du 1er décembre 1935. Pour expédition conforme, Pinon, le 29-11-1936. Le maire, cachet et signature

Délibération N° 1133 Service des eaux. demande de M. Bayeux.

Le maire donne lecture d'une lettre de M. Bayeux, propriétaire du groupe de 4 maisons dénommé Cite Bayeux, demandant l'installation par la commune d'une canalisation principale d'adduction d'eau pour l'alimentation de ses logements.

Le conseil, se référant à des cas identiques précédemment posés refuse d'établir la canalisation demandée. Il appartiendra à M. Bayeux d'établir lui même à ses frais, sous réserve des autorisations nécessaires une canalisation se branchant sur celle déjà existante le long du chemin de grande communication ¶ Délibération N° 26 Suivent 12 signatures.